

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des différentes étapes nécessaires à votre inscription à l'IUT de Bourges.

ETAPE 1 : NOUVEAUTE 2018-2019 : Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)



En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale classique ou en apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS.

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Les étudiant.e.s en formation :

- **initiale à temps plein**
 - **ou par alternance (uniquement pour les contrats d'apprentissage)**
- doivent obligatoirement se connecter, avant leur inscription, à l'adresse suivante :**

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> (Service accessible à compter du 1er juillet 2018)

afin de s'acquitter de la CVEC (90€) auprès du CROUS.

Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation nécessaire lors de votre inscription à l'IUT.

- Vous n'êtes pas concerné par cette procédure si vous relevez de la formation continue (CIF, Contrat de professionnalisation, demandeurs d'emploi...).
- Les boursiers gérés par le CROUS seront automatiquement exonérés. Ils doivent néanmoins se faire délivrer l'attestation CVEC.

ETAPE 2 : INSCRIPTION A L'IUT DE BOURGES POUR 2018-2019



Les inscriptions se dérouleront dans le hall d'accueil de l'IUT (63 avenue de Lattre de Tassigny) :

- Du **9 au 18 juillet 2018** pour les candidats résidant en France métropolitaine.
- les **28 et 30 août 2018** pour les candidats résidant dans les DOM-TOM ou à l'étranger.

Pour procéder à votre inscription définitive, vous devez respecter les consignes suivantes :

- A compter du 6 juillet prochain, vous devez prendre IMPÉRATIVEMENT un **rendez-vous** sur <http://www.univ-orleans.fr/scolarite/inscriptions-et-reinscriptions>
- Vous devez imprimer le dossier d'inscription que vous aurez téléchargé en vous connectant sur le site internet de l'IUT DE BOURGES : <http://www.univ-orleans.fr/iut-bourges/>
- Vous devez apporter ce dossier dûment complété et accompagné de toutes les pièces demandées (**originaux et copies : notamment le relevé de notes du diplôme bac+2 et le diplôme du bac**) le jour de votre rendez-vous.

ATTENTION : votre inscription ne pourra être effectuée que si vous vous êtes acquitté(e) au préalable de la CVEC.

Ce rendez-vous se déroulera en plusieurs étapes :

- -Accueil (présentation des services du CROUS...)
- -Vérification de votre dossier et des pièces fournies
- -Prise de photo
- -Remise de votre carte d'étudiant et des certificats de scolarité **si votre dossier est complet.**

En cas de difficulté pour prendre rendez-vous, veuillez contacter l'assistance téléphonique au 02.38.41.70.86.

Si vous ne souhaitez pas maintenir votre inscription à l'IUT de Bourges, merci de nous en informer par mail à : scolarite.iut18@univ-orleans.fr

Le service scolarité sera fermé du 20 juillet au 26 août inclus